



## DÉCLARATION DE GARANTIE

Litex Promo Sp. z o.o. accorde une garantie de qualité pour le bon fonctionnement de la marquise.

Conformément au document de vente ..... à compter de sa date d'émission pour la période :

- a) 2 ans - garantie inconditionnelle (marquises sans cassette et sans impressions - Barcelona, Andaluzja)
- b) 5 ans - pour tous les marquises de la ligne premium (marquises à cassette complète et à demi-cassette sans impressions - Palermo, Roma, California)

Nous offrons une garantie de 2 ans sur les pièces neuves ou réparées de la marquise.

### A. DÉPOSE D'UNE RÉCLAMATION

1. Les réclamations au titre de la garantie peuvent être soumises après le paiement à 100 % de la facture TVA du produit faisant l'objet de la réclamation.
2. La marquise doit être mise hors service jusqu'à ce que le dommage soit diagnostiqué.
3. La garantie ne s'applique qu'au premier acheteur du produit. L'utilisateur final est tenu de déposer une réclamation immédiatement après avoir découvert le défaut, au plus tard dans les 3 jours suivant sa découverte.
4. Une réclamation doit être soumise par écrit et doit inclure : le numéro de facture d'achat, la date de déclaration, le type de défaut, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne qui dépose la réclamation.
5. Une réclamation injustifiée peut donner lieu à l'émission d'une facture pour les frais d'inspection et de transport supportés par le fabricant (500 PLN au minimum).
6. La signature du client figurant sur cette carte de garantie signifie qu'il a pris connaissance des conditions générales qui y sont contenues et qu'il les accepte sans aucune réserve.

### B. OBLIGATIONS DU GARANT

7. Le Garant (fabricant) s'engage à répondre à la réclamation dans un délai de 14 jours ouvrables à compter de la date de réception de la réclamation.
8. La garantie du produit ne couvre pas :
  - a) les dommages mécaniques survenant, par exemple pendant le transport ou le montage,
  - b) les dommages résultant d'une installation incorrecte (non conforme aux instructions d'installation),
  - c) les dommages résultant de réparations, modifications ou changements non autorisés du Produit effectués par l'utilisateur ou des tiers,
  - d) les dommages résultant d'une utilisation incorrecte du produit ou de sa maintenance inappropriée (non conforme aux instructions d'utilisation fournies par le fabricant),
  - e) l'usure des pièces résultant d'une utilisation normale et d'une exposition aux facteurs atmosphériques,
  - f) les dommages causés par des forces extrêmes de la nature,
  - g) l'ondulation du tissu à proximité des coutures ou sur toute la surface, résultant de la tension du tissu.
9. Le produit réparé est livré à l'acheteur par le Garant à ses frais.